

25 nov 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 novembre 2005

ESA Berlin

Objectifs de la politique spatiale de la Belgique

Objectifs de la politique spatiale de la Belgique

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur les priorités et les orientations programmatiques 2006-2010 en matière de politique spatiale. Il a mandaté par ailleurs le Ministre de la Politique scientifique pour défendre, sur cette base, la position belge lors du Conseil ministériel ESA des 5 et 6 décembre 2005 à Berlin. Le Ministre pourra prendre les engagements juridiques internationaux nécessaires à la poursuite et au démarrage des programmes de l'ESA et à la participation de la Belgique à ces programmes. Le Conseil des Ministres a chargé le Ministre de la Politique scientifique de veiller à une répartition équitable des retombées scientifiques et industrielles belges entre les divers acteurs du secteur spatial et ceci sur la base de la clef de répartition fixée lors du Conseil ESA à Edinburgh (Flandre : 55,4% ; Wallonie: 33,6% ; Bruxelles: 11%). Le Ministre fera un rapport au Conseil des Ministres sur les décisions qui seront prises lors du Conseil ministériel ESA des 5 et 6 décembre 2005. Un rapport d'avancement sur l'exécution des décisions sera présenté au Conseil des Ministres à la mi-2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe